

Le 5 mars 2024

« Mon prêt TPE »

## Des prêts à taux zéro pour aider les petites entreprises de la région Sud

Avec « Mon prêt TPE », les petites entreprises peuvent désormais bénéficier des prêts à taux zéro selon un mode d'emploi très simple :

- **Pour qui ?** Les indépendants, les sociétés, les associations, les coopératives, les micro-entrepreneurs, développant une activité économique et ayant plus de 2 ans d'existence au moment du dépôt.
- **Quelle est la nature de l'aide ?** Il s'agit d'un prêt à l'entreprise, à taux zéro, sans garantie personnelle, dont le montant du prêt, entre 5 000 € et 15 000 €, est déterminé selon les besoins des entreprises. La durée maximum de remboursement est fixée à 3, ou 4 ans si une demande de différé d'amortissement est sollicitée. Ainsi, le prêt peut couvrir les besoins en trésorerie non couverts par l'activité de l'entreprise ou les investissements immatériels et corporels (acquisition de logiciels, outil de production, matériel et équipement professionnel, etc.).
- **Comment en bénéficier ?** Afin d'assurer la distribution rapide des fonds régionaux, la constitution et l'instruction des dossiers sont assurées par un réseau de partenaires retenu par la Région tels que l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), France Active, Réseau Initiative Sud et l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et participatives (SCOP) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces organismes accueillent, informent, aident au dépôt des dossiers de demande de prêt sur la **plateforme dédiée** : [Mon prêt TPE - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur \(maregionsud.fr\)](https://maregionsud.fr)

« Entrepreneurs régionaux, avez-vous un projet de développement ? Ou rencontrez-vous une difficulté conjoncturelle ? Ayez le réflexe Région Sud, nous pouvons vous aider avec notre nouveau dispositif « Mon prêt TPE » ! Nous restons fermement engagés à vous soutenir, que ce soit en surmontant vos obstacles, en stimulant votre expansion ou en vous guidant dans votre démarche écologique » a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.

### Contacts presse

Laurie TICHADELLE – [ltichadelle@maregionsud.fr](mailto:ltichadelle@maregionsud.fr) – 07 63 67 40 49

Manon SABATIER – [msabatier@maregionsud.fr](mailto:msabatier@maregionsud.fr) – 06 69 22 81 98